

## Compte-rendu de la Réunion du 10 décembre 2014

L'an 2014, le 10 décembre 18h00, le Comité Syndical du SIAEP du Jalais s'est réuni à la mairie le Breil-sur-Merize, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul HUBERT, Président, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 28/11/2014. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 28/11/2014.

### Etaient Présents :

Le Breil-sur-Merize : MM. HUBERT Jean-Paul, PARMENTIER Christophe, Mme GARNIER Christelle (déléguée suppléante),  
Thorigné-sur-Dué : MM. PLAIS Claude, DUPONT François,  
Ardenay-sur-Merize : MM. PIGNE André, LOUISE Benoit,  
Nuillé-le-Jalais : MM. TELLIER Roland, OLIVEIRA Charles,  
Soullitré : MME DROUINEAU Catherine, M. BUON Maurice,  
Surfonds : M. JACK Michel,  
Volnay : M. LALLIER Christian (délégué suppléant),  
Montfort le Gesnois : M.MAUCOURT Christian,

Excusés : MMES CHATEAU Françoise, GIFFRAIN Catherine MM. PASTEAU Didier (procuration à Mr PARMENTIER Christophe), DESCHOOLMEESTER Denis (procuration à Mme GARNIER Christelle), FAUQUE Frédéric (procuration à Mr LALLIER Christian), BOULAY Dany.

Absents : Mme JEUSSET Marie-Odile, MM. LECOMTE Jean-Claude, DUTERTRE Alain,

Invités : Mme PAYEN Laëtitia (secrétaire), MM DIVARET Patrice (Assistant à Maître d'Ouvrage) DELABROY Raphaël et CAZER Jean-Bernard (Véolia Eau).

Secrétaire de séance : M.PARMENTIER Christophe

Le précédent compte-rendu est adopté à l'unanimité des présents.

Le conseil syndical accepte à l'unanimité l'ajout d'un objet à l'ordre du jour : décision modificative n°2.

### Décision modificative n° 2

Afin de pouvoir régler la facture des contrôles de chlorure de vinyle et les cotisations URSSAF, le Conseil syndical, après en avoir délibéré vote la décision modificative suivante :

Chapitre D 011 635 Impôts taxes	- 2 060 €
Chapitre D 65 658 charges diverses gestion courante	+ 2 060 €

### Débat d'Orientations Budgétaires 2015

M. le Président présente au conseil syndical les réalisations de l'année.

Les travaux de réhabilitation du réservoir du Clos ont totalement été mandatés.

La première situation des travaux de renouvellement de canalisations programme 2014-2015 vient d'être mandatée, pour un montant de 154 580.86 € HT (marché de 628 995 € HT).

La somme de 11 178.24 € HT a été versée au maître d'œuvre chargé de ces travaux (marché 19 680 € HT).

M. le Président informe le conseil que la publicité du marché de maîtrise d'œuvre pour les travaux de sécurisation des sites est en cours sur le site sarthe-marchéspublics.fr. La date limite de remise des candidatures est fixée au vendredi 19 décembre à 11h.

L'estimation de ces travaux est de 195 000 € HT.

A la station de pompage du Huchereau, le curage du forage et de la lagune (par aspiration, en prévoyant la mise en place d'une nouvelle bêche si besoin) est souhaitable. Chaque curage est estimé à 15 000 € HT.

Le conseil syndical, après en avoir délibéré, décide d'inscrire en programmes d'investissement du budget primitif 2015. :

- Les travaux de renouvellement de canalisations programme 2014 (restes à réaliser)
- les travaux de sécurisation des sites,
- le curage du forage et
- le curage de la lagune de la station de pompage de Huchereau.

Les crédits affectés seront liés au résultat global de l'exercice.

Pour les deux prestations de curage, le SIAEP du JALAIS mandatera le délégataire VEOLIA qui se chargera de mettre en concurrence plusieurs entreprises

### Convention télécommunications

Mr le Président rappelle les conditions de chaque demande (exposées dans l'annexe de la note de synthèse).

Il précise que la société R'LAN propose d'offrir des abonnements internet pour les mairies et écoles des communes concernées par le haut débit.

Des membres du conseil indiquent que le montant de la redevance pourrait être calculée sur un pourcentage du nombre d'abonnés, voire être pondérée sur plusieurs critères (part fixe et variable). Les représentants de Véolia précise des montants accordés dans d'autres syndicats.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, d'accepter la pose d'antennes sur le château d'eau de Montifault par les sociétés SFR et R'LAN.

En effet, ces entreprises vont pouvoir desservir les populations avoisinantes en haut débit et en couverture GSM (téléphones mobiles).

Par contre, les conventions vont être étudiées et négociées par le bureau du conseil syndical conjointement avec Véolia.

### Informations diverses

#### Contrôle de chlorure de vinyle

Trois contrôles viennent d'être fait sur la commune d'Ardenay-sur-Merize, ceux-ci sont inférieurs ou égaux à 0.5.

Pour le point au Breil-sur-Merize qui dépasse le seuil de 0.5 (Couliveau), Mr Delabroy précise que des purges manuelles vont être réalisées le 11 décembre, un prélèvement est planifié le 19 décembre.

Il indique qu'à cet endroit, un bouclage n'est pas possible car ce lieu-dit est en bout d'antenne.

Concernant le point en vigilance à Surfonds (Le Feuillet), Mr CASER indique qu'il va prendre contact avec Mr QUERO de l'ARS afin de connaître la conduite à tenir notamment en termes de délai.

#### Travaux de renouvellement de canalisations programme 2014

Thorigné-sur-Dué : l'entreprise doit réaliser les travaux à Cardun, et la rue de Pescheray.

Le Breil-sur-Merize : les enrobés rue des 4 vents et rue Gambetta sont en cours.

Ardenay-sur-Merize : les travaux devraient être terminés pour Noël.

Soulitre : les travaux sont en cours.

Le syndicat souhaite prévoir un nouveau programme de renouvellement de réseau, en demandant à chaque commune les besoins à long terme (exemple 6 ans).

#### Prochaines réunions

Commission d'Appel d'Offres : vendredi 19 décembre à 14h15 ouverture des plis marché maîtrise d'œuvre travaux sécurisation des sites.

Bureau syndical : mercredi 7 janvier 14h point sur la délégation de service public avec Véolia.

Commission d'Appel d'Offres : mercredi 7 janvier 2015 16h analyse des offres – attribution du marché maîtrise d'œuvre travaux sécurisation des sites.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h30.**

Le Président,  
Jean-Paul HUBERT,

The image shows a handwritten signature in black ink over a circular official stamp. The stamp contains the text: 'SIAEP du JALAIS', 'Mairie Le Breil s/Mérisse', and '72370'.